



Droit immobilier

Par Omshanti

Bonjour,

J'ai acheté un bien en indivision (2 maisons sur le même terrain): je paie 35% du crédit et ma co-empruntrice paie 65% du crédit. Je loue de temps en temps ma maison sur des sites internet et j'aimerais savoir si je dois reverser une partie des revenus à ma co-empruntrice et si oui, quel pourcentage?

Merci beaucoup pour votre réponse
Bien cordialement

Omshanti

Par coprojust

bonjour

au niveau de l'acte d'achat (chez le notaire) comment est réparti la propriété ; je supposerais que votre chacun de vous est propriétaire , au prorata des sommes versées lors de l'achat . alors se baser la-dessus pour répartir les revenus !!
coprojust